



CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU MERCREDI 20 JUIN 2018

EXTRAIT DE DELIBERATION N° 2018-057 / 7-1-3

Les membres du Conseil Municipal de la Ville de VOIRON, légalement convoqués le 14 juin 2018, se sont réunis en séance publique à l'Hôtel de Ville sous la présidence de Monsieur Julien POLAT, Maire.

Les conseillers présents au nombre de 27 formant la majorité des membres en exercice, le Président déclare, conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, que le Conseil Municipal peut délibérer.

Présents : Y. AIFA, Y. ALLARDIN, C. BADREDDINE, J-L. BALLY, N. CHARLETY, M. CHASSON, J. COUTURIER, M. DE JAHAM, A. FAVIER, G. FAVRE, A. GAL, B. GATTAZ, A. GERVASI, C. LEBLANC, R. MAZZILLI, L. MOGORE, C. MOLLIER-SABET, A. MOREAU, AL. MOTTE, J. POLAT, J. ROBERT, B. SARRAT, C. STELLA, N. TAMBORINI, L. TRICOLI, J. VIAL, D. ZAMBON.

Représentés : A. BLANCANEUX, J. FORTE, B. GRANDCAMP, B. PARIS, R. REVIL.

Absents : A. COLLIN.

Le secrétaire de séance désigné est Nicolas TAMBORINI.

OBJET : FINANCES / COMPTE ADMINISTRATIF ET DE GESTION : Adoption du Compte Administratif 2017 - Budget annexe Pompes Funèbres

Rapporteur : Yves Allardin

EXPOSE : Conformément aux dispositions de l'article L 1612-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal réuni sous la présidence de M. Yves Allardin -désigné Président de Séance pour la présente délibération- s'est fait présenter :

- Le Budget Primitif 2017 et les Décisions Modificatives 2017 qui s'y rattachent pour le budget annexe POMPES FUNEBRES de la commune de VOIRON.

Il s'agit de délibérer sur le COMPTE ADMINISTRATIF 2017 du budget annexe POMPES FUNEBRES dressé par Monsieur le Maire.

Ces chiffres tiennent compte du résultat antérieur.

		DEPENSE	RECETTE	R-D
POMPES FUNEBRES	FONCTIONNEMENT	829 740,66	1 061 697,35	231 956,69
	INVESTISSEMENT	73 598,47	187 295,92	113 697,45
POMPES FUNEBRES	Total	903 339,13	1 248 993,27	345 654,14

... / ...

Voiron, ville porte de Chartreuse

PROPOSITION :

Vu l'avis de la Commission Finances et Administration générale du 12 juin 2018,

Le rapporteur propose au Conseil Municipal :

- De donner acte de la présentation faite du COMPTE ADMINISTRATIF 2017 et de la note d'analyse s'y rapportant pour le budget annexe POMPES FUNEBRES de la commune de Voiron ;
- De constater les identités de valeurs avec les indications du COMPTE DE GESTION 2017 et notamment les débits et les crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes pour le budget annexe POMPES FUNEBRES de la commune de Voiron ;
- D'arrêter les résultats définitifs tels que présentés dans le compte administratif 2017 pour le budget annexe POMPES FUNEBRES de la commune de VOIRON.

DECISION : La proposition est **ADOPTÉE à l'UNANIMITÉ (31 POUR) - Monsieur le Maire ne prend pas part au vote**
AINSI FAIT ET DELIBERE

Pour extrait certifié conforme au
registre des délibérations
Acte certifié exécutoire depuis
son dépôt en préfecture.



Le Maire de VOIRON,

Julien Polat
Julien POLAT